



FRANCE

La refonte du statut d'enseignant, un « casus belli » pour les syndicats

A l'occasion de la réforme des retraites, Jean-Michel Blanquer entend ouvrir ce nouveau chantier

Ceux qui suivent les débats sur l'école ont eu le sentiment, ces dernières semaines, de remonter le cours du temps de quelques années. « Travailler plus pour gagner plus, c'est non ! », a-t-on entendu fuser dans les cortèges enseignants. Avec un écho grandissant de journée de grève en journée de grève.

Pourquoi ressusciter aujourd'hui un slogan associé aux années Sarkozy ? Il y a, parmi les professeurs mobilisés, le rejet massif de l'âge pivot que le gouvernement entend fixer à 64 ans, avec un « bonus-malus » incitant chacun à travailler plus longtemps. Il y a aussi la crainte d'y perdre avec un système de calcul des retraites valorisant les primes, alors qu'eux en touchent peu, comparativement aux autres fonctionnaires, et souvent plus tardivement.

Mais l'inquiétude va au-delà : la réforme des retraites, dont le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, ne cesse pourtant de répéter qu'elle offre une « occasion historique » de réfléchir à ce que doit être le « professeur du XXI^e siècle », a fait ressurgir ce qui constitue pour leurs syndicats un casus belli : la perspective d'une refonte du statut des enseignants. Et, avec elle, d'une remise en cause des « obligations de service » fixées à 18 heures par semaine pour les certifiés, à 15 heures pour les agrégés, même si leur temps de travail

est estimé à 40 heures, au moins, en tenant compte des tâches en dehors de la classe.

Rue de Grenelle, en dépit des congés d'hiver, l'« opération déminage » se poursuit. « On s'apprête à faire une loi de programmation pour revaloriser très fortement les enseignants », explique au Monde M. Blanquer, en référence à l'« enveloppe » désormais actée de 10 milliards d'euros promise d'ici à 2037. Il me semble tout à fait normal de saisir cette occasion pour rediscuter des conditions d'exercice du métier. » Un dossier qui a mis plus d'un gouvernement à la peine : la dernière tentative en date, sous la gauche en 2014, n'a abouti qu'à un « dépeçage » des fameux décrets de 1950.

Réaménagement des congés

Pas question aujourd'hui, pour le ministre de l'éducation, de parler de « contreparties ». Le terme conserve une charge symbolique forte : en 1988, le gouvernement de Michel Rocard avait payé de quatre semaines de grèves tournautes le fait de subordonner la revalorisation promise aux enseignants à certaines « conditions ».

Jean-Michel Blanquer préfère plaider pour une « révolution systémique » dont le « statut, assure-t-il, ne sera pas la porte d'entrée ». « Ce peut être une conséquence, mais je n'aborde pas les discussions à venir [prévues jusqu'à l'été 2020] avec des idées toutes

faites », explique-t-il. Nous sommes à la veille d'une transformation profonde en termes de politique de ressources humaines qui nous donne l'opportunité de résoudre des problèmes structurels dont les enseignants se plaignent depuis longtemps. De remettre le sens du métier et le bonheur d'enseigner au centre. Nous pourrions aborder les questions de la santé au travail, du logement, de la cessation progressive d'activité... Il ne faudrait pas, en se braquant, prendre le risque de passer à côté. »

« Braqués », les syndicats d'enseignants le sont déjà. La succession de rencontres bilatérales organisées dans la foulée de la journée du 17 décembre – troisième étape de la mobilisation interprofessionnelle suivie par un quart des enseignants, plus que pour celle du 10 décembre mais moitié moins que pour le 5 – n'y a pas changé grand-chose. Leurs porte-parole en conviennent : des « missions supplémentaires » se dessinent, en matière d'« orientation », d'« accompagnement », de « soutien »... « Les formules utilisées sont encore elliptiques », disent-ils, mais elles ont fait ressurgir une autre grande crainte : celle de voir les congés remis en cause.

La réforme du lycée est passée par là, qui crée des besoins nouveaux parmi les lycéens et oblige les enseignants à repenser le ca-



dre de leurs interventions. « *Blanquer se défend de vouloir casser le statut, mais il a en tête un service enseignant éclaté en différentes missions*, observe ainsi Claire Guéville, chargée du secteur lycée au SNES-FSU. *Or on voit mal comment ces missions pourraient être intégrées à notre emploi du temps hebdomadaire.* »

D'autant que la tendance leur semble déjà amorcée : leur ministre de tutelle n'a-t-il pas signé, cette année, des décrets prévoyant des temps de formation – rémunérés – sur les congés et un réaménagement des cycles des vacances ? Il a aussi ouvert la possibilité de rendre obligatoire, pour les enseignants du second degré, une deuxième heure supplémentaire.

Sans compter les « *signaux venus de plus haut* » – de l'Elysée, de Matignon – que scrutent les enseignants. Ils n'ont pas oublié la petite phrase d'Emmanuel Macron à Rodez, début octobre, invitant à « *regarder les périodes de vacances* ». A Nancy, le 13 décembre, c'est le chef du gouvernement qui a ouvert une autre piste. « *On demande à quelqu'un qui a 30 ans d'assurer le même service que quelqu'un qui en a 61*, a affirmé Edouard Philippe, devant un parterre d'enseignants chauffés à blanc. *Demander un peu plus quand on est un peu plus jeune et un peu moins quand on est moins jeune serait plus logique.* »

Une tentative pour diviser les générations, à défaut de réussir à scinder le front syndical ? « *Avec ce gouvernement, il faut savoir lire entre les lignes* », soufflent les spécialistes de l'éducation. Ils ont bien en tête le « *projet pour l'école* » que M. Blanquer a élaboré au fil du temps et décliné, d'un livre à l'autre. Dans *L'Ecole de demain* (Odile Jacob, 2016), ouvrage programmatique publié un an avant qu'il ne pose ses cartons rue de Grenelle, M. Blanquer défendait une « *politique de ressour-*

ces humaines qui valorise les qualités et les talents individuels de chaque professeur ». Il y décrivait un système d'affectation devenu « *inadapté voire contre-productif* ». « *Une période de cinq années dans un même établissement paraît être un point d'équilibre* », écrivait-il. Et d'évoquer une possible refonte des obligations de service n'excluant pas une « *annualisation du temps de travail* », recette pour laquelle plaide la Cour des comptes depuis longtemps mais qui constitue un « *chiffon rouge* » dans la profession. Le premier passage de M. Blanquer au ministère de l'éducation, comme numéro deux de Luc Chatel entre 2010 et 2012, a laissé d'autres souvenirs : celui du développement, dans les établissements les plus difficiles, de « *postes à profil* », et de recrutements opérés en propre par les principaux et proviseurs.

Regarder ce qui se fait ailleurs

« *Rien n'est acté* », se défend le ministre, en promettant d'« *ouvrir la réflexion sans exclusive* » lors d'une conférence internationale sur le métier programmée en mars. L'occasion de sortir d'une « *approche franco-française* », explique M. Blanquer, pour regarder ce qui se fait ailleurs, du Québec à Singapour en passant par le Portugal ou l'Irlande.

Reste une question : a-t-il la latitude nécessaire pour avancer aussi sereinement qu'il ne le dit sur le sujet ? « *Blanquer sait très bien comment pousser sa réforme : il joue un jeu de billard à trois bandes dans lequel pensions, salaires et métier sont liés. Et s'il réussit, il sera allé là où aucun de ses prédécesseurs ne s'était risqué* », avance un fin connaisseur de la politique scolaire qui ne compte pas parmi ses partisans. Avant lui, Lionel Jospin, Claude Allègre ou encore Gilles de Robien ont bien tenté d'ouvrir le chantier soit du statut,

soit du temps de travail des enseignants, en vain.

D'autres, parmi les proches du ministre, le sentent « *moins libre* » ou en tout cas « *plus contraint* ». « *Dans sa feuille de route personnelle, celle avec laquelle il s'est installé en 2017 rue de Grenelle, figurait en bonne place l'évolution du métier*, rapporte l'un d'eux. *Il ne s'agissait pas de faire un grand soir, mais plutôt d'une réforme par les bords, par les marges, en ouvrant le champ des expérimentations à l'échelle des établissements.* »

La réforme des retraites, qui a braqué les projecteurs sur le sujet, en a sans doute exacerbé la portée polémique : l'intersyndicale enseignante a d'ores et déjà annoncé sa participation à la prochaine journée d'action, le 9 janvier. ■

MATTEA BATTAGLIA

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION « A EN TÊTE UN SERVICE ENSEIGNANT ÉCLATÉ EN DIFFÉRENTES MISSIONS »

CLAIRE GUÉVILLE
chargée du secteur lycée
au SNES-FSU

« NOUS SOMMES À LA VEILLE D'UNE TRANSFORMATION PROFONDE EN TERMES DE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES »

JEAN-MICHEL BLANQUER
ministre de l'éducation



Macron renonce à sa dotation

L'Élysée a confirmé, samedi 21 décembre, qu'Emmanuel Macron renonçait par avance à sa dotation d'ancien président de la République, équivalente au salaire d'un conseiller d'Etat, soit 6 220 euros brut mensuels. Ce montant n'est soumis ni à une condition d'âge, ni à une durée de mandat, ni à un plafond de revenus. Selon l'Élysée, la cohérence veut que la loi de 1955 ne s'applique plus à aucun président à l'avenir. Cette annonce n'a pas manqué de faire réagir l'opposition. Pour le patron du PS, Olivier Faure, le fait « *que le président renonce à l'un de ses privilèges, très bien* ». « *Mais la retraite des Français n'en est pas un* », a-t-il ajouté. Le président de Debout la France, Nicolas Dupont-Aignan, a, lui, dénoncé une « *énième opération de communication* ». « *C'est insupportable, il n'y a que les grands seigneurs, les très riches, les importants qui peuvent se permettre ce genre de libéralités* », a dénoncé le chef de file de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, sur BFM-TV. Comme François Hollande avant lui, M. Macron a également décidé de ne pas siéger à l'avenir au Conseil constitutionnel, dont les anciens présidents sont membres de droit à vie, avec une indemnité mensuelle de 13 500 euros.